

Sujet : Une action peut-elle être à la fois immorale et libre ?

La question posée est de savoir si l'immoralité d'une action l'empêche d'être libre, ce qui ne signifie pas *a contrario* qu'une action doive être morale pour être libre ! Elle peut encore être tout simplement amoral. C'est donc l'immoralité qui occupe une place centrale.

THÈSE :

Une action immorale est une action qui enfreint les règles morales ; or, l'expérience de l'infraction procure un sentiment de liberté ou de puissance dans la mesure où l'on fait ce que l'on a envie de faire malgré les interdits. La liberté s'éprouve d'autant mieux que ma volonté s'affirme contre un obstacle et s'en affranchit. En outre, ces règles conventionnelles, établies par la société ne sont-elles pas l'expression d'une idéologie sclérosante qui visent en réalité à mutiler ma créativité ? (cf. Nietzsche *La généalogie de la morale*)

ANTITHÈSE :

Pourtant, une action immorale est une action que l'on ne peut pas raisonnablement vouloir. C'est toujours notre intérêt que l'on souhaite mais non pas l'immoralité elle-même. On ne veut pas le mal pour le mal. C'est accidentellement que l'on accomplit le mal c'est-à-dire en visant autre chose, une satisfaction autre. Dès lors, c'est contre sa volonté et contre sa raison (ou encore par manque de lucidité) que l'on accomplit une action immorale. L'erreur consiste à vouloir pour soi une exception à la règle dont on puisse tirer profit. On veut un intérêt particulier. Ainsi il n'est pas vrai que l'on soit libre. Pour être libre, il faut être *pleinement* en accord avec soi-même i.e. avec sa raison. Si je veux quelque chose pour des raisons particulières et non pas pour des raisons générales telles que cela pourrait être voulu en soi, alors je ne suis pas libre. L'accord avec soi-même réside dans l'auto-nomie (autos, nomos) c'est-à-dire dans le fait de se donner à soi-même les Lois et d'agir ainsi pour des raisons qui ne me sont pas particulières mais pour des raisons valables en soi, désintéressées ! (cf. Kant *Critique de la raison pratique* et *Fondements de la métaphysique des moeurs*)

SYNTHÈSE :

Certes l'action immorale n'est pas libre parce que l'immoralité induit une structure de l'action telle que le sujet ou l'auteur n'est pas en accord avec lui-même. Néanmoins, il faut aussi se demander si l'action immorale notamment en politique, une fois accomplie et considérée indépendamment de son auteur, ne saurait être libre d'un point de vue historique. En effet, des actions immorales par elles-mêmes ne peuvent-elles servir des fins, un projet historique plus général qui soit l'avènement de la liberté ? Ainsi, selon que l'on considère l'action du point de vue de sa cause subjective ou du point de vue de ses conséquences, le résultat ne sera pas forcément le même. Une action en soi immorale (ex.: le crime) peut du point de vue du domaine politique en fonction duquel elle est accomplie trouver une légitimité au moins partielle. Ce n'est plus simplement une action immorale mais une action nécessaire à la sauvegarde de l'ordre politique, lequel ordre politique est selon Rousseau la condition d'une authentique liberté. Ne dit-il pas, par exemple, que l'on peut, si nécessaire, contraindre les citoyens à être libres ? Or, la contrainte est acte immoral ! (cf. Hegel, Rousseau)